



**APPEL A CANDIDATURES : CHARGE DE MISSION AU SEIN DE LA CELLULE ACADEMIQUE
EDUCATION AUX MEDIAS ET A L'INFORMATION**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les enseignants du second degré s/c de Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement, s/c de Mesdames et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'éducation nationale

Dossier suivi par : Mme BOLUSSET GERENTON -IA-IPR EVS - référente académique EMI - carole.bolusset@ac-aix-marseille.fr - Mme BOUTHORS - Coordinatrice CLEMI - virginie.bouthors@ac-aix-marseille.fr - M. LOPEZ PALACIOS - coordinateur mouvement 2nd degré - Tel : 04 42 91 70 70 -

Afin de contribuer à la généralisation de l'Éducation aux Médias et à l'Information (circulaire du 24 Janvier 2022 - NOR : MENE2202370C, MENJS - DGESCO - C - MEAC), un poste de chargé de mission est à pourvoir pour la prochaine rentrée au sein de la cellule académique EMI.

Placé(e) sous l'autorité de la référente académique EMI, le/la chargé(e) de mission devra développer l'éducation aux médias et à l'information sous ses aspects pédagogiques et techniques, dans le premier comme dans le second degré sur l'ensemble du territoire académique.

Les professeurs intéressés sont invités à se reporter à la fiche de poste jointe précisant les modalités de candidature et les conditions d'exercice.

Les candidatures doivent être transmises par e-mail dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique, selon les consignes ci-dessous :

Objet : POSTE CMI EMI - EMI 2023 - NOM - PRENOM

Destinataire : carole.bolusset@ac-aix-marseille.fr

Copie à : clemi@ac-aix-marseille.fr et raemi@ac-aix-marseille.fr

Copie à : établissement d'affectation du candidat

Elles doivent comporter :

- un curriculum vitae,
- une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation.

Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).

Signataire : Pour le Recteur et par délégation, David Lazzerini, Directeur des Relations et des Ressources Humaines

FICHE DE POSTE

Intitulé du poste : Chargé de mission Éducation aux Médias et à l'Information auprès de la référente académique EMI.	
LIEU D'EXERCICE	Poste itinérant , rattaché pour la rentrée 2023 dans les locaux du Rectorat d'Aix-Marseille, Aix-en-Provence
DISCIPLINE DE POSTE	Professeur titulaire du second degré - toutes disciplines
CADRE GENERAL	LE CMI EMI est placé sous l'autorité de la référente académique EMI, auprès de la Coordinnatrice académique CLEMI, au sein de la cellule académique EMI. Les missions sont réparties annuellement entre la coordonnatrice CLEMI et le CMI EMI
MISSIONS	<p>Le/la chargé(e) de mission Éducation aux Médias et à l'Information contribue, sur l'ensemble du territoire académique, à la mise en œuvre et au suivi pédagogique et technique de la politique pour l'Éducation aux Médias et à l'Information, dans le premier degré (écoles) comme dans le second degré (Collèges, LGT, LPO,LP) . Il soutient les missions académiques de la référente académique et de la coordonnatrice académique du CLEMI.</p> <p>Il lui est demandé de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer l'EMI à l'attention de tous les personnels, - Impulser et suivre les actions EMI au sein de chaque réseau, - Accompagner le déploiement des médias scolaires (web radio notamment), - Contribuer à la généralisation des parcours EMI, - Contribuer à la construction du volet EMI du Plan Académique de Formation, coordonner des actions de formation et intervenir en qualité de formateur, - Intervenir dans les conseils pédagogiques de réseau, - Animer des groupes thématiques dans le cadre du pilotage régional et des priorités ministérielles, - Développer les projets en coopération avec les différents partenaires, - Repérer les innovations pédagogiques pour l'EMI et participer à leur valorisation et à leur diffusion, notamment en alimentant le volet EMI du site dédié.
COMPETENCES REQUISES	<ul style="list-style-type: none"> - Disposer de bonnes connaissances du système éducatif, du champ disciplinaire de l'EMI et de la législation s'y rapportant, - Disposer de compétences techniques en web radio, aide à la mise en ligne des podcasts via mediam, - Disposer de connaissance dans le domaine du numérique éducatif, - Être capable d'articuler savoirs théoriques et pratiques professionnelles, - Savoir développer des contenus de formation et des méthodologies de projet, - Être capable d'animer des groupes de travail regroupant différents partenaires, - Maîtriser parfaitement l'environnement numérique, - Être capable de travailler en équipe, - Disposer de bonnes capacités à communiquer, de qualités relationnelles et de compétences rédactionnelles et d'adaptabilité, - Avoir une expérience dans la formation. <p>Une connaissance du dispositif classes médias sera appréciée. https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10521889/fr/dispositif-classe-medias</p>
PRE-REQUIS	L'enseignant devra prioritairement être titulaire du CAFFA ou d'un CAFIPEMF. Les personnels n'étant pas en possession de ces certifications peuvent toutefois faire acte de candidature notamment s'ils sont en cours de validation.
GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE	Le cadre de gestion des chargés de mission est précisé au BA N° 747 du 26/06/2017. Une lettre de mission est rédigée annuellement. Le temps de travail est celui d'un enseignant « hors présence des élèves » (1607 heures par an). Le régime indemnitaire de ce poste correspond au groupe 2 (450€ mensuels)
MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Les candidatures doivent être transmises par e-mail dans les 15 jours suivant la publication de cet avis, sous couvert du supérieur hiérarchique , selon les consignes ci-dessous: Objet : POSTE CMI EMI - EMI 2023 - NOM - PRENOM Destinataire : carole.bolusset@ac-aix-marseille.fr Copie à : clemi@ac-aix-marseille.fr et raemi@ac-aix-marseille.fr Copie à : établissement d'affectation du candidat</p> <p>Elles doivent comporter :</p> <ul style="list-style-type: none"> - un curriculum vitae - une lettre de motivation avec mention obligatoire du mail et du téléphone portable pour envoi de la convocation. Les candidat(e)s retenu(e)s seront convoqué(e)s à un entretien (convocation adressée par courriel).